

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-453532

ND: 33 246

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1537 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HOUBAN MOHAMED

Date de naissance : 16.06.50

Adresse : BD. TAHA HOUSSIN, RUE 61 N°3, NADOR

Tél. : 066 108 9117 Total des frais engagés : #471,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/06/2020

Nom et prénom du malade : AMROUSSI YAMNA Age : 66 ANS

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : A.S. + A.S.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : NADOR Le : 20/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

SYNTHEMEDIC

72-24 Rue Zoubeir Ibnou
20500 Casablanca

144.10

الدكتور صلاح أرناو

Dr. SALAH ARANNAU

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat

Men Ophthalmologie
Merr Ophthalmology
Merr Ophthalmologie



DEXAFREE 1 mg/ml

Collyre 0,4 ml - PPV : 77,10 DH

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
20 110 Casablanca - Pharmacien Responsable : Amine DAOUDI



Chirurgie Refractive
Correction ou Laser Leximer
Myopie, Hypermétropie
Astigmatisme



081157026

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون
خريج كلية الطب و الصيدلة بالرباط
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض و جراحة العيون
عضو الأكاديمية الأمريكية لأمراض و جراحة العيون
عضو الجمعية الأوروبية لأمراض و جراحة العيون

مركز الدكتور صلاح أرناو
لطب وجراحة العيون

Chirurgie Refractive

OCT Angiographie

Laser SLT

Laser Yag-Argon

Laser diode

Topographie cornéenne

Angiographie numérisée

Champ visuel automatisé

Pachymétrie

Rétinographie non Mydriatique

Echographies A et B

Nador, le samedi 20 juin 2020
AMROUSSI Yamna

7710

- **DEXAFREE Collyre (Unidoses)**

1 goutte, 2 fois par jour, pendant 10 jours

- **VISMED Multi 10ml**

1 goutte, 3 fois par jour, pendant 2 mois

7710



Dr. Salah ARANNAU
OPHTALMOLOGISTE
Av. Hassan I, Résidence RIF Imm. 127 Etage 1, Appt 2 - Nador
Tél: 0536 601 010

شارع الحسن الأول عمارة الريف 127 الطابق الأول رقم 2 - الناظور
Av. Hassan I, Residence RIF Imm. 127 Etage 1, Appt 2 - Nador
Email : drarannau@gmail.com

Fax: (+212)0536 330 330 - Tél: (+212)0536 601 010